

EXCELLENCE IN AFRICA DÉVELOPPEMENT DU CORPS PROFESSORAL JUNIOR

APPEL A PROPOSITIONS – DATE LIMITE DE SOUMISSION 15 AVRIL 2020 (17:00 HNEC)
(Date d'échéance antérieure 31 mars 2020)

Introduction

L'essor actuel de l'Afrique crée un besoin urgent de renforcer les capacités des chercheurs en science et technologie sur le continent.

Afin de soutenir la formation de professeurs et de doctorants en Afrique, [l'Université Mohammed VI polytechnique \(UM6P\)](#) au Maroc et l'EPFL, [l'École polytechnique fédérale de Lausanne](#) en Suisse ont décidé de lancer l'initiative [Excellence in Africa](#). Cette initiative novatrice vise à perfectionner les compétences des jeunes chercheurs en Afrique grâce à une collaboration avec des professeurs de l'EPFL. Ces collaborations scientifiques ont pour but de soutenir la carrière des jeunes chercheurs tout en leur permettant d'avoir un impact économique et sociétal tangible en Afrique.

L'Université Mohammed VI polytechnique en bref

L'Université Mohammed VI polytechnique est au carrefour de l'éducation, de la recherche, de l'innovation et de l'entrepreneuriat et elle aspire à devenir un pont pour la science et la connaissance entre le Maroc, l'Afrique et le reste du monde. L'UM6P a mis en place un modèle d'enseignement et de recherche innovant, axé sur l'expérimentation. Les campus universitaires sont équipés de « Living Labs ». Il s'agit de plates-formes de travail à grande échelle, telles que des fermes expérimentales, des mines, des usines et des villes, permettant aux chercheurs d'exploiter au maximum leur potentiel de recherche.

L'EPFL en bref

L'EPFL est l'un des meilleurs instituts technologiques au monde et la plus cosmopolite des universités techniques européennes. Elle accueille des étudiants, professeurs et collaborateurs de plus de 120 pays. Institution publique, l'EPFL est centrée sur trois missions: l'enseignement, la recherche et l'innovation.

L'EPFL collabore avec un important réseau de partenaires comprenant notamment les autres universités et hautes écoles, les écoles secondaires et gymnases, l'industrie et l'économie, les milieux politiques et le grand public, ceci dans le but d'avoir un véritable impact pour la société à l'échelle à la fois nationale et mondiale.

Mission

Le programme « Développement du corps professoral junior » est la pierre angulaire de l'initiative Excellence in Africa. Il vise à faire collaborer des chercheurs talentueux et hautement qualifiés, désireux de travailler comme professeurs en Afrique, avec des professeurs de l'EPFL porteurs des mêmes objectifs: l'excellence scientifique, la promotion des connaissances et le souci d'avoir un impact sociétal positif pour l'Afrique.

Le programme est basé sur la création de tandems scientifiques, chacun composé d'un professeur de l'EPFL et d'un professeur en début de carrière basé en Afrique. Celui-ci doit, au moment de sa candidature, être engagé ou avoir des propositions d'engagement par un établissement d'enseignement supérieur en Afrique (institution hôte). Ces tandems travailleront en étroite collaboration durant une période de 4 à 5 ans sur un projet de recherche. Les professeurs juniors effectueront un détachement dans le laboratoire du professeur de l'EPFL. Ce détachement comportera un ou plusieurs séjours pouvant aller jusqu'à 12 mois au total. Pendant toute la durée du projet, les professeurs juniors travailleront à la mise en œuvre du projet de recherche financé par ce programme dans leur institution hôte en Afrique. Le programme « Développement du corps professoral junior » constituera ainsi une étape clé dans la carrière scientifique de ces jeunes chercheurs prometteurs et créera les bases d'une collaboration durable avec l'EPFL.

Appel à propositions

Un premier appel à propositions est ouvert pour des projets dans les [domaines de recherche](#) de l'EPFL. Sont éligibles les chercheurs en début de carrière actuellement ou prochainement en poste en tant que professeurs dans un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche en Afrique. Les candidatures doivent être reçues avant la date limite du **15 avril 2020** (17h00 HNEC) (Date d'échéance antérieure 31 mars 2020).

Les candidatures féminines sont particulièrement encouragées.

Admissibilité et conditions

1. Les citoyens de toute nationalité peuvent postuler au programme de Développement du corps professoral junior. Ils peuvent résider dans n'importe quel pays du monde au moment de leur candidature mais ils devront être employés par un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche (institution hôte) dans un pays africain avant le début du projet.
2. Les candidats doivent être titulaires d'un doctorat (PhD) d'une institution académique reconnue et le doctorat doit avoir été obtenu entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 mars 2020

(inclus)¹.

3. Les candidats doivent avoir une expérience scientifique avérée et des publications dans leur domaine de recherche et être en mesure de mener, de façon indépendante, le projet de recherche proposé et de superviser des thèse de doctorat.
4. Les candidats retenus doivent être employés par un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche (institution hôte) dans un pays africain avant le début du projet.
5. L'institution hôte africaine doit fournir les conditions appropriées aux candidats retenus pour mener leurs recherches de façon indépendante et pour gérer leur propre financement.
6. Pendant toute la durée du projet, les candidats retenus doivent être employés par l'institution hôte africaine à un taux de 100% pendant toute la durée du programme (4 à 5 ans).
7. Les candidats retenus doivent consacrer au moins 60% de leur temps de travail à la recherche.

Les propositions qui contreviennent aux principes d'intégrité et d'éthique de la recherche ou aux bonnes pratiques scientifiques ne seront pas prises en considération.

Coûts éligibles

Le programme de Développement du corps professoral junior accorde un financement à des jeunes chercheurs particulièrement qualifiés qui veulent créer ou consolider leur propre équipe ou laboratoire et mener un projet de recherche indépendant.

Le programme accorde un financement pour une période d'un minimum de 48 mois à un maximum de 60 mois. Le montant total maximal pouvant être accordé est de 720'000 francs suisses (environ 650'000 euros) pour l'ensemble des bénéficiaires.

Les coûts éligibles incluent et sont limités à:

Frais de personnel

- Frais de personnel dans l'institution hôte du candidat : doctorants, post-doctorants et autre personnel (par exemple, des assistants techniques) engagés pour travailler sur le projet de recherche du professeur junior dans son institution hôte, mais pas le salaire du professeur junior qui sera pris en charge par son institution hôte selon ses conditions standards

¹ La date de référence pour le calcul de la période d'éligibilité est la date de l'attribution effective du doctorat selon les règles nationales du pays dans lequel le diplôme a été délivré (généralement, la date de la soutenance/soutenance réussie).

- Frais de personnel pour un maximum de CHF 200'000 pour toute la durée du projet pour le personnel engagé dans le cadre du projet de recherche susmentionné dans le laboratoire du professeur de l'EPFL

Frais de voyage et de conférence

- Frais de voyage et de conférence pour le professeur junior, le professeur à l'EPFL et/ou le personnel de l'institution hôte et de l'EPFL impliqué dans le projet – y compris la participation à des conférences et ateliers et les voyages liés à la collaboration

Fonds d'équipement et de recherche

- Équipement(s) scientifique(s) et autres infrastructures de valeur durable
- Frais de recherche, y compris les consommables, les coûts directs d'utilisation de l'infrastructure, le temps de calcul et l'accès aux données, les coûts de publication et les dépenses justifiées de tiers (sous-traitance)

Indemnité de séjour pour le détachement à l'EPFL

- Une allocation de séjour (qui peut inclure une allocation familiale si le professeur junior est accompagné de sa famille) pour le ou les séjours à l'EPFL dans le cadre du programme peut être approuvée s'il existe une confirmation officielle écrite de l'institution hôte en Afrique qu'une indemnité de séjour pour un détachement à l'EPFL ne peut pas être couverte. Si elle est approuvée, cette allocation sera versée directement au professeur junior. Tous les frais encourus pendant le séjour en Suisse, y compris les frais d'assurance maladie locale, doivent être payés sur cette allocation de séjour.

Contribution institutionnelle

- Des frais généraux ne sont pas autorisés pour ce programme; au lieu de cela, un montant maximal de CHF 20'000 par an peut être consacré à un projet spécifique visant à améliorer l'institution hôte du professeur junior. Ce projet institutionnel doit être décrit à l'étape 2 de la procédure de sélection. Le descriptif doit clairement définir des dépenses dédiées à l'amélioration de l'institution hôte qui soient tangibles et vérifiables. Un tel projet et sa valeur ajoutée feront partie des critères de sélection.

Coûts non éligibles

- Fluctuations monétaires: les institutions hôtes assumeront le coût des fluctuations monétaires relatif à tout virement bancaire effectué dans le cadre du projet

- Le salaire du professeur junior: son salaire doit être pris en charge par son institution hôte selon ses conditions standards.

Comment postuler

Le processus de candidature et d'évaluation comprend deux étapes.

L'étape 1 consiste en une présélection des candidats sur la base de la candidature qu'ils auront préparée, avec le soutien écrit de leur institution hôte. Une fois les candidats présélectionnés, le bureau de l'EPFL recherchera les professeurs de l'EPFL avec lesquels ils pourraient collaborer. Si une correspondance est trouvée, les candidats seront admis à l'étape 2. Veuillez noter que les candidats ne doivent pas contacter les professeurs de l'EPFL directement. Le bureau de l'EPFL se charge d'identifier les professeurs de l'EPFL en vue d'une possible collaboration et de mener les discussions avec eux avant le début de la deuxième étape du processus de sélection.

L'étape 2 consiste en la soumission d'une proposition détaillée et complète. Le descriptif de ce projet collaboratif doit être rédigée par le candidat et par un professeur de l'EPFL identifié à la fin de la première étape.

Les candidats doivent soumettre leur candidature initiale (étape 1) via la [plateforme de soumission](#) en ligne avant la date limite de soumission du **15 avril 2020 (17h00 HNEC)** (Date d'échéance antérieure 31 mars 2020).

Les documents suivants sont requis dans le cadre de la demande initiale (étape 1):

Proposition de recherche	<p>Veillez décrire dans votre proposition de recherche:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'état de vos propres recherches • Le projet de recherche que vous souhaitez mener à travers le programme de développement du corps professoral junior • La contribution de la collaboration avec l'EPFL à la réussite de votre projet et à l'amélioration de votre institution hôte <p>Cette proposition de recherche ne doit pas dépasser 4 pages, à l'exclusion des possibles références (A4, police Arial 11, interligne simple, marges de 2 centimètres)</p>
--------------------------	---

Plan de carrière	Veillez décrire votre plan de carrière à moyen et à long terme. Votre plan de carrière ne doit pas dépasser 1 page (A4, police Arial 11, interligne simple, marges de 2 centimètres)
CV	Veillez utiliser ces directives pour votre CV (à l'exclusion de votre liste de publications)
Liste de publications	Veillez utiliser ces directives pour votre liste de publications
Copie des relevés de notes et des diplômes de l'enseignement supérieur	Veillez fournir une copie de tous vos relevés de notes et diplômes de l'enseignement supérieur (licence, master et doctorat)
Lettres de référence	Sur la plateforme de soumission en ligne, vous devrez fournir les coordonnées de deux personnes prêtes à rédiger une lettre de recommandation. Vous êtes prié de ne pas demander ces lettres vous-même ; le bureau de l'EPFL se chargera de le faire. Toutefois, veuillez contacter les auteurs de ces lettres avant de soumettre votre candidature pour vous assurer qu'ils sont prêts à rédiger une lettre dans la semaine suivant la date limite de soumission. S'ils ne le font pas, votre candidature sera considérée comme incomplète et donc inéligible
Lettre d'appui de l'institution hôte	Veillez utiliser ce modèle pour la lettre d'appui de votre institution hôte
Copie du passeport	Veillez fournir une copie de votre passeport

Les candidats présélectionnés qui sont associés avec succès à un professeur de l'EPFL en seront informés à la fin du mois de mai 2020 et invités à soumettre une proposition complète pour l'étape 2.

Ces candidats seront invités à soumettre, en collaboration avec le professeur de l'EPFL, les documents suivants sur la [plateforme de soumission](#) en ligne avant le **10 août 2020 (17h00 HNEC)** (étape 2):

Proposition de recherche détaillée	Veillez utiliser ce modèle pour votre proposition de recherche détaillée
------------------------------------	--

Lettre de motivation (facultative)	Si vous souhaitez inclure une lettre de motivation pour fournir de plus amples informations, celle-ci peut être téléchargée sur la plateforme de soumission en ligne
Lettre d'engagement de l'institution hôte	Veuillez utiliser ce modèle pour la lettre d'engagement de votre institution hôte
Budget	Veuillez utiliser ce modèle pour votre budget
Lettre d'engagement du professeur EPFL	Veuillez fournir une lettre d'engagement du professeur EPFL disposé à collaborer avec vous
Plan de gestion des données	Vous devrez fournir un plan de gestion des données détaillé (PGD) sur la plateforme en ligne. Pour répondre aux questions sur votre PGD, veuillez consulter ces directives . Veuillez noter que les professeurs juniors peuvent mettre à jour leur PGD pendant toute la période de financement du projet. Une version finale du PGD sera demandée à la fin du projet
Formulaire éthique	Vous devez remplir un formulaire de questions éthiques sur la plateforme de soumission en ligne

Critères d'évaluation et de sélection

Aux étapes 1 et 2, les candidats seront évalués et sélectionnés par le Joint Steering Committee de l'initiative Excellence in Africa composé de représentants de l'UM6P et de l'EPFL. À l'étape 1, le Joint Steering Committee sollicitera les évaluations d'un comité scientifique composé de professeurs de l'EPFL et/ou d'experts externes. À l'étape 2, le Joint Steering Committee sollicitera les vues d'évaluateurs externes anonymes (c'est-à-dire des évaluateurs qui ne sont pas employés par l'EPFL, l'UM6P ou l'institution hôte). En soumettant sa candidature au programme de Développement du corps professoral junior, le candidat reconnaît et accepte le fait que l'identité des évaluateurs ne sera pas divulguée sauf si cette divulgation est requis par les lois suisses.

Aucun document supplémentaire ne peut être soumis en sus des documents mentionnés ci-dessus, sauf si le bureau de l'EPFL en fait la demande. Aucune candidature ne sera prise en compte si elle est reçue après la date limite de soumission ou si elle ne se conforme pas aux ligne directrices, notamment en ce qui concerne la longueur et le format.

À l'étape 1, les candidats seront évalués sur une échelle A-B-C, A étant la note la plus élevée. Les candidatures seront jugées selon les critères suivants:

- Le parcours académique du candidat, son excellence scientifique et ses objectifs de recherche
- La motivation du candidat, la valeur ajoutée du programme pour sa carrière, la contribution potentielle du candidat à la formation de la prochaine génération de chercheurs en Afrique et, plus largement, au développement social et économique du continent
- La qualité et la pertinence du projet de recherche décrit
- L'engagement et la motivation de l'institution hôte

Le bureau de l'EPFL recherchera une collaboration avec un professeur de l'EPFL pour les candidats qui obtiennent la note A uniquement.

Les candidats qui reçoivent une note B ou C pourront soumettre à nouveau une demande pour un appel ultérieur du programme de développement du corps professoral, soit:

- 2 ans après la première date limite de soumission pour les candidats qui reçoivent la note B
- 4 ans après la première date limite de soumission pour les candidats qui reçoivent la note C

Les candidats obtenant la note A qui ne reçoivent pas de proposition de collaboration avec un professeur de l'EPFL peuvent soumettre leur candidature dans le cadre du prochain appel à propositions.

Les candidats qui ont obtenu la note A et pour lesquels un professeur de l'EPFL a été identifié seront invités à postuler à l'étape 2. Il convient de souligner qu'il n'y a aucune garantie que les candidats obtenant la note A soient admis à l'étape 2. Ils ne le seront que si le bureau de l'EPFL parvient à identifier un professeur de l'EPFL.

Les candidatures soumises à l'étape 2 seront évaluées sur une échelle de 0 à 5, 5 étant la note la plus élevée, sur la base des critères suivants:

- Le parcours académique du candidat, son excellence scientifique et ses objectifs de recherche
- La valeur ajoutée du programme à la carrière du candidat et sa contribution potentielle à la formation de la prochaine génération de chercheurs en Afrique et, plus largement, au développement social et économique de l'Afrique
- La qualité de la proposition de recherche détaillée, soit:
 - La pertinence scientifique et l'originalité du projet ainsi que la valeur ajoutée de la collaboration avec un professeur de l'EPFL
 - La mise en œuvre, c'est-à-dire la faisabilité du projet, y compris les indicateurs de succès et de risque prévus
 - L'impact, c'est-à-dire l'impact du projet sur le domaine de recherche désigné
- Le niveau d'engagement de l'institution hôte et du professeur de l'EPFL

- Les avantages potentiels de la proposition soumise pour l'institution hôte et son impact sur la société

Une vérification formelle de l'admissibilité de toutes les candidatures sera effectuée à chaque étape du processus. Les candidatures sont considérées comme éligibles uniquement si elles sont soumises avant la date limite, incluent tous les documents requis et respectent toutes les conditions d'éligibilité et de formatage. Les candidats non-éligibles seront informés par écrit par e-mail.

Les documents de candidature doivent être constitués de texte original. Une quantité limitée de documents (texte, graphique, etc.) publiés par des tiers ou par le candidat lui-même est autorisée, mais ces documents doivent clairement être identifiés comme tels. La ou les sources utilisées doivent être citées dans les références. Un logiciel pour détecter le plagiat sera utilisé dans le cadre du processus de sélection.

Un tiers au maximum des candidats retenus pour chaque appel à propositions peuvent avoir la même institution hôte.

Décision et début du projet

Les décisions finales seront annoncées en octobre 2020. En cas d'un grand nombre de demandes, cette date peut être reportée et les candidats seront informés de la nouvelle date de décision.

Les candidats retenus peuvent commencer leur projet seulement une fois que l'accord relatif au projet a été signé entre l'EPFL et l'institution hôte, et au plus tard 8 mois après la notification de la décision. La date de début doit tomber le premier jour d'un mois. La première date de début possible est novembre 2020, à condition que l'accord relatif au projet ait été signé.

Accords de projet

Pour chaque projet, l'EPFL signera un accord spécifique avec l'institution hôte respective. L'accord contiendra : des détails sur les aspects financiers et les modalités de paiement, des dispositions sur la propriété intellectuelle (originale et antérieure), des précisions sur les publications scientifiques et les audits ainsi que des dispositions sur la conformité légale et l'éthique.

Rapports et évaluations

Des rapports annuels scientifiques et financiers doivent être fournis par le professeur junior et l'institution hôte au bureau de l'EPFL; à défaut, le projet sera interrompu et les sommes versées devront potentiellement être restituées. Les rapports seront examinés par le bureau de l'EPFL et le

Joint Steering Committee. Le versement des montants ultérieurs sera sujet à la soumission et à l'approbation des rapports annuels scientifiques et financiers.

Rapports et évaluations scientifiques

Le professeur junior, en collaboration avec le professeur de l'EPFL, doit soumettre au bureau de l'EPFL des rapports scientifiques annuels. Les rapports scientifiques doivent couvrir les progrès réalisés au cours de la période, les activités prévues pour la période suivante (le cas échéant) et tout changement ou écart par rapport au plan initial du projet.

Rapports financiers

L'institution hôte devra ouvrir un compte bancaire spécifique pour le projet et produire sur demande et au moins une fois par année des rapports financiers en devise locale convertis en francs suisses (CHF) au taux de change appliqué lors de la réception des fonds. Les institutions hôtes seront tenues de conserver tous les documents justifiant chaque transaction comptable. Des instructions et des directives détaillées seront définies dans l'accord relatif au projet.

Des rapports financiers annuels seront également requis au sein de l'EPFL pour les fonds dépensés dans le laboratoire du professeur de l'EPFL.

Le bureau de l'EPFL examinera les rapports scientifiques et financiers et signalera au Joint Steering Committee tout problème qu'il aura identifié, tout en fournissant, le cas échéant, des recommandations concernant la poursuite ou la fin du projet.

Le Joint Steering Committee décidera de la poursuite ou de la fin du projet sur la base des recommandations du bureau de l'EPFL.

Publications en libre accès (Open access)

Les professeurs juniors doivent garantir le libre accès des résultats de leur projet publiés dans des revues scientifiques avec comité de lecture (auto-archivage ou publication en libre accès).

Résiliation anticipée

Le Joint Steering Committee peut décider de mettre fin au financement si les résultats ou la mise en œuvre du projet sont jugés insatisfaisants. Le professeur junior, le professeur de l'EPFL et l'institution hôte en seront informés par écrit via e-mail.

Dans le cas où un professeur junior décide de ne pas poursuivre son projet ou doit mettre fin à son projet prématurément, il doit immédiatement en informer par écrit le bureau de l'EPFL, en indiquant quelles en sont les raisons.

Tous les fonds, s'ils ont déjà été transférés, doivent être remboursés dans la mesure où les coûts correspondants n'ont pas déjà été engagés.

Responsabilité

Les candidats sont les principaux responsables de leur projet de recherche. En particulier, ils prennent en compte tous les aspects éthiques, juridiques et sociétaux de la recherche proposée et se conforment à toutes les lois et réglementations applicables, y compris celles de leur institution hôte et de l'EPFL.

Le projet de recherche doit en particulier respecter les règles d'éthique applicables et adhérer aux principes d'intégrité de la recherche valables à la fois à l'EPFL et dans l'institution hôte d'accueil en Afrique. Des considérations éthiques pertinentes doivent être détaillées dans la candidature, et l'EPFL peut soumettre les projets pour une approbation éthique supplémentaire à ses commissions d'éthique compétentes.

Questions

Pour toute question, veuillez contacter exaf@epfl.ch. La réponse aux questions pourra être publiée sur le [site internet](#) de l'initiative Excellence in Africa.